

Jeudi 9 juillet 2020



Communiqué de presse

Prêt immobilier : à partir du 25 août, fin des surprimes pour les Franciliens primo-accédants présentant un risque aggravé de santé

La Région Île-de-France, CNP Assurances et La Banque Postale, la Banque Populaire Rives de Paris, la Banque Populaire Val de France et la Caisse d'Épargne Ile-de-France signent une convention pour faciliter l'accès au logement des personnes présentant un risque aggravé de santé

La Région Île-de-France signe ce jour avec CNP Assurances, La Banque Postale, la Banque Populaire Rives de Paris, la Banque Populaire Val de France et la Caisse d'Épargne Ile-de-France, les premières conventions qui définissent les modalités de mise en œuvre de la Garantie Immobilière Solidaire, annoncée à la fin de l'année 2019.

Ce dispositif aide les Franciliens primo-accédants particuliers et professionnels (bail commercial), ayant un risque aggravé de santé, à acquérir un logement.

En effet, pour lever les freins à l'accession à la propriété pour les Franciliens primo-accédants souffrant de problèmes aggravés de santé, Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France, avait annoncé fin 2019 la mise en place d'un fonds régional de garantie de 3,7 millions d'euros pour supprimer la part des surprimes non prises en charge par le dispositif d'écrêtement « AERAS » (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) qui leur sont demandées dans les crédits d'acquisition d'un logement. Celui-ci sera effectif dès le 25 août 2020.

Complémentaire du dispositif AERAS, cette aide est apportée par la Région Île-de-France qui prend en charge une partie de la surprime d'assurance des primo-accédants bénéficiant du mécanisme d'écrêtement de la convention AERAS.

Pour donner corps à son projet, la Région Île-de-France a souhaité s'appuyer sur les acteurs concernés, banquiers et assureurs, auxquels elle a adressé un Appel à Manifestation d'Intérêt.

La Région Île-de-France signe ainsi aujourd'hui les deux premières conventions qui définissent les modalités de mise en œuvre de cette aide régionale. L'une avec CNP Assurances et La Banque Postale, l'autre avec CNP Assurances et Natixis Assurances, la Banque Populaire Rives de Paris, la Banque Populaire Val de France et la Caisse d'Épargne Île-de-France.

Par ces conventions, CNP Assurances et ses partenaires bancaires s'engagent à accompagner la Région Île-de-France dans son projet en informant les bénéficiaires et en prenant totalement

en charge la gestion du dispositif sans frais supplémentaires tant pour la région que pour les clients.

Les bénéficiaires du dispositif doivent être primo-accédants pour une résidence principale en Île-de-France et bénéficier par ailleurs du dispositif « d'écrêtement » prévu par la convention AERAS. En complétant le dispositif AERAS, l'aide apportée par la Région permet au bénéficiaire d'être assuré sans avoir à supporter une surprime liée à un risque aggravé de santé.

Pour Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France « *La Région Île-de-France entend mettre fin à une injustice entre les Franciliens en permettant à ceux qui présentent un risque aggravé de santé de devenir propriétaires aux mêmes conditions que les autres. C'est pour eux que nous mettons en place ce fonds de garantie de 3,7 millions d'euros, afin de prendre en charge les surprimes imposées dans les contrats d'assurance. Nous allons ainsi plus loin que le dispositif AERAS, notamment à une période où les taux d'intérêt sont au plus bas et où l'achat en Île-de-France est une assurance sur l'avenir.* »

« *Assureur responsable et public, CNP Assurances œuvre pour faire avancer l'assurance, pour qu'elle soit solidaire et inclusive, notamment pour les personnes atteintes d'un risque aggravé de santé. Nous sommes heureux de participer à l'initiative solidaire de la Région Île-de-France pour faciliter l'accès au logement des personnes fragilisées par la maladie* » déclare Antoine Lissowski, directeur général de CNP Assurances.

« *Cette initiative de la Région Île-de-France, portée notamment par CNP Assurances, notre filiale et notre partenaire, fait écho à nos valeurs citoyennes. La Banque Postale lutte contre toutes les exclusions, bancaires, sociales et numériques, et fait de l'accès au logement une priorité pour tous* » déclare Rémy Weber, président du directoire de La Banque Postale.

« *La Banque Populaire Val de France actionne déjà de nombreux leviers pour une finance plus inclusive, notamment en accompagnant la clientèle fragile pour prévenir le surendettement, mais aussi en s'engageant sur la convention PAQTE dans les Yvelines. Nous sommes fiers, par la signature de cette convention avec la Région Ile-de-France, d'y ajouter un nouveau volet pour aider les Franciliens ayant un risque aggravé de santé à acquérir un logement* », déclare Eléonore Mouton, Directrice du Développement de la Banque Populaire Val de France.

« *Aujourd'hui, cette convention complète notre dispositif de Banque inclusive. C'est près de 2 600 collaborateurs qui seront formés à ce nouveau dispositif, permettant à nos clients parfois les plus fragiles d'accéder à la propriété. Et c'est en ce sens que la Banque Populaire Rives de Paris ancre ses actions pour une banque inclusive « proche et engagée » au service de TOUS ses clients* », déclare Pierre Tastet, Directeur Général Adjoint de la Banque Populaire Rives de Paris.

« *La Caisse d'Epargne Ile-de-France couvre l'intégralité du territoire de la première région de France. Proche de tous les Franciliens, elle met à leur disposition son savoir-faire et ses expertises pour leur être utile et réaliser ainsi leurs projets. En signant cette convention avec la Région Ile-de-France, nous prouvons une nouvelle fois notre engagement et notre solidarité envers ceux qui en ont le plus besoin. Les personnes qui présentent un risque aggravé de santé doivent pouvoir bénéficier du meilleur accompagnement pour accéder à la propriété. En tant que banquier-assureur responsable, la Caisse d'Epargne Ile-de-France est fière de participer à ce projet.* » déclare Didier Patault, Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

Contacts presse

Région Île-de-France : Amélie Ghersinick – amelie.ghersinick@iledefrance.fr - 01 53 85 73 11

La Banque Postale : Florian Pontarollo – florian.pontarollo@laposte.fr - 01 55 44 22 38

CNP Assurances : Florence de Montmarin/Tamara Bernard servicepresse@cnp.fr Tél 01 42 18 86 51/19

Caisse d'Épargne Île-de-France : Franck Olivier – 06 84 53 75 94

franck.olivier@ceidf.caisse-epargne.fr

Banque Populaire Rives de Paris : Hicham TAZI – 06 98 06 57 48 -

hicham.tazi@rivesparis.banquepopulaire.fr

Banque Populaire Val de France : Fabienne BURTIN – 01 30 14 68 00 -

fabienne.burtin@bpvf.fr

A propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2ème marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d'épargne/retraite innovantes. La société compte plus de 38 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 12 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins des clients de chaque pays.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998. Le Groupe affiche un résultat net de 1 412 M€ en 2019.

A propos de La Banque Postale

La Banque Postale, forme avec ses filiales dont CNP Assurances, un grand groupe de bancassurance, filiale du Groupe La Poste, présent sur les marchés de la banque de détail, de l'assurance, de la banque de financement et de la gestion d'actifs. La Banque Postale accompagne ses clients -particuliers, entreprises, professionnels, associations et acteurs du secteur public local, avec une gamme complète de services accessibles à tous. Banque de proximité, 1er prêteur bancaire des collectivités locales, elle est présente sur tout le territoire avec plus de 17 000 points de contacts dont 7 700 bureaux de poste, tout en développant une offre numérique, notamment avec sa banque 100 % mobile Ma French Bank. Banque et citoyenne, pionnière d'une finance responsable, elle est en charge d'une mission de service public d'accessibilité bancaire portée par le Livret A.

À propos de la Banque Populaire Rives de Paris :

La Banque Populaire Rives de Paris est une banque coopérative et régionale du Groupe BPCE, 2ème acteur bancaire en France.

Présente en Ile-de-France et dans l'Oise, elle accompagne, grâce à l'expertise de ses 2600 collaborateurs, tous ceux qui participent au développement économique et social du territoire, à travers un réseau de 228 points de vente.

Forte de plus de 700 000 clients, dont 200 000 sociétaires, elle recherche la pleine satisfaction de toutes ses clientèles, particuliers, professionnels et entreprises à travers des relations inscrites dans la durée.

Fin 2019 elle affiche un PNB de 540 millions d'euros et un résultat net de 123 millions d'euros.

A propos de la Banque Populaire Val de France :

Banque coopérative, la Banque Populaire Val de France exerce tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec sa clientèle implantée sur 10 départements : Hauts-de-Seine, Essonne, Yvelines, Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Cher, Indre, Vienne. La BPVF en quelques chiffres : 560 000 clients (dont 167 000 sociétaires), 204 agences et 2 247 collaborateurs. La Banque Populaire Val de France fait partie du 2e groupe bancaire en France : le Groupe BPCE.

À propos de la Caisse d'Épargne Ile-de-France :

Banque régionale coopérative, elle exerce son activité depuis plus de 200 ans et finance tous les domaines de l'économie et l'ensemble des acteurs de l'Ile-de-France : collectivités locales, logement social, entreprises, institutionnels, particuliers et professionnels. La Caisse d'Épargne Ile-de-France regroupe un réseau de 430 agences et 30 centres d'affaires, répartis sur l'ensemble du territoire francilien. Elle compte 5 000 collaborateurs et 3 millions de clients dont 711 000 sociétaires. Elle détient également le capital de trois filiales : La Banque BCP, la Banque de Tahiti et la Banque de Nouvelle Calédonie.

Toutes nos actualités : <https://caisse-epargne-ile-de-france.fr/actualites/>